

pour chaque enfant, les mêmes droits, les mêmes chances

1989 Convention internationale des droits de l'enfant

Le 20 novembre 1989, les dirigeants de la planète s'engagent à construire un monde digne des enfants: la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est adoptée à l'unanimité par l'ONU. Pour la première fois de l'Histoire, un texte international reconnaît les moins de 18 ans comme des citoyens à part entière, porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques. Le consensus est inédit: avec 195 États, c'est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié. **Leur promesse: faire tout ce qui est en leur pouvoir pour affirmer, protéger et promouvoir les droits des enfants** – à survivre et se développer, à apprendre, à s'épanouir et à faire entendre leurs voix.

Aujourd'hui, cette promesse doit être renouvelée

Les mutations du monde – essor des technologies numériques, changements climatiques, guerres longues et migrations massives – impactent particulièrement les enfants. Nouvelles menaces, nouvelles opportunités: tournons-nous vers l'enfance et **engageons-nous à prendre des mesures concrètes pour protéger et promouvoir les droits de chaque enfant, pour aujourd'hui et pour demain.**

pour chaque enfant, une bonne santé



NOTRE DÉFI

Sauver tous les nouveaux-nés

Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont décisifs pour qu'il grandisse en bonne santé. C'est une formidable fenêtre d'action durant laquelle l'impact des interventions de santé est maximal. Tous les bébés doivent avoir une chance de vivre.

« Chaque enfant a droit
à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur
état de santé possible. »

Articles 24, 25, 26
Convention internationale
des droits de l'enfant

pour chaque enfant, une Terre préservée



NOTRE DÉFI Réduire la pollution de l'air

Les enfants sont particulièrement vulnérables face à la pollution atmosphérique, en raison de leur physiologie. Les protéger exige des mesures pour réduire la pollution, diminuer l'exposition des enfants à celle-ci et mieux la surveiller.

« Chaque enfant a un droit inhérent à la vie, et l'État a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant compte tenu des risques de pollution du milieu naturel. »

Articles 6, 24
Convention internationale
des droits de l'enfant

pour chaque enfant, grandir en sécurité



NOTRE DÉFI Non au mariage des enfants

Toutes les deux secondes dans le monde, une jeune fille est mariée contre son gré. Face au mariage des enfants, ne nous taisons pas !

« Les enfants ont le droit de grandir dans un environnement qui leur garantit la protection. »

Articles 19, 22, 32 à 40
Convention internationale
des droits de l'enfant

pour chaque enfant, l'école



NOTRE DÉFI

Toutes les filles à l'école

L'accès à l'enseignement secondaire des filles est un combat, le combat pour un avenir meilleur: c'est la possibilité d'améliorer leur vie, de contribuer à la santé, à la sécurité et à la prospérité de leurs familles, de leurs communautés et du monde en général.

« Sur la base de l'égalité des chances, l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit, l'enseignement secondaire accessible à tous, dans le respect de la dignité de l'enfant. »

Articles 28, 29
Convention internationale
des droits de l'enfant